

**Syndicat Mixte du
Pays du Chinonais**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 22

En Exercice : 21

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un,
Le 18 mars à 17h00

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Panzoult sous la présidence de **Monsieur Gilles MORTIER**

Date de convocation : 11/03/2021

PRESENTS :

MMES Nadège ARNAULT – Florence BOULLIER - Aurèlie GASNIER-ROCHER – Sophie LAGREE - MM. Gilles MORTIER - Christian PIMBERT - Paul TULASNE - Didier GODOY – Claude BORDIER - Serge MOREAU - - Pascal BLANCHARD – Etienne MARTEGOUTTE – Thierry BRUNET – Laurent RAINEAU – Francis DESBOURDES

Absents excusés avec procuration :

Michel CHAMPIGNY représenté par Gilles MORTIER

Christophe BAUDRY représenté par Gilles MORTIER

Denis FOUCHE représenté par Didier GODOY

Absents excusés :

Isabelle RAIMOND PAVERO

Absents :

Jean Luc DUPONT - Eric LOIZON

OBJET :

Mise en œuvre du COT
EnR : convention de
partenariat avec la CCTVI

Mise en œuvre du COT EnR : convention avec la CC Touraine Vallée de l'Indre

Le Président rappelle que le contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables (COT EnR), signé en mai 2020 avec l'ADEME et la Région pour une durée de 3 ans, vise l'accompagnement et le financement des projets d'EnR thermiques réalisés sur le territoire du Pays et de la CCTVI, portés par des acteurs publics, associatifs ou du secteur économique.

Pour soutenir les actions d'animation, de suivi, de communication et de sensibilisation aux EnR thermiques menées dans le cadre du COT EnR, le Pays du Chinonais et Touraine Vallée de l'Indre bénéficient d'une aide financière de l'ADEME, d'un montant total maximum de 95 000 €, composée de :

1. un montant fixe de 47 845,77 €, dont nous sommes assurés de bénéficier ;
2. un montant variable allant de 28 000€ à 47 845,77 € dont l'attribution est conditionnée à l'atteinte d'au moins 60% des objectifs quantitatifs définis par l'ADEME à l'issue des 3 ans du contrat.

Afin d'assurer la bonne coopération entre les deux territoires porteurs du COT EnR, une convention de partenariat doit être établie entre le Pays du Chinonais et la CC Touraine Vallée de l'Indre.

La CC Touraine Vallée de l'Indre a été désignée opérateur territorial du dispositif. A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié auprès de l'ADEME et la Région et reçoit les financements de l'ADEME dédiés à l'animation du COT EnR. Elle est par ailleurs responsable de la coordination, du suivi administratif et financier du contrat.

La convention définit un plan de financement prévisionnel 2021-2023 :

BUDGET PRÉVISIONNEL COT ENR 2021-2023 sur 3 ans		
	DÉPENSES en € TTC	RECETTES en €
Frais d'animation technique (délégation à ALEC 37)	30 000 €	
Frais de communication-sensibilisation communs aux deux territoires	2 845,77 €	
Frais de communication-sensibilisation propres à chaque territoire (dont valorisation du temps de travail des agents)	15 000 €	
Soit pour chaque territoire	7 500 €	
Total 2021-2023	47 845,77 €	ADEME 47 845,77 €

La CC Touraine Vallée de l'Indre s'engage à faire l'avance des dépenses communes, c'est-à-dire :

- Les frais pour l'animation technique auprès de l'ALEC37 (10 000€/an)
- Les dépenses communes de communication (2845,77€ pour les 3 ans) : plaquettes de communication, réalisation d'une vidéo promotionnelle

A réception des financements de l'ADEME, la CC Touraine Vallée de l'Indre déduira les frais communs réels, et reversera 50% du reliquat au Pays du Chinonais. Ces éléments financiers seront reportés chaque année dans le rapport financier présenté en comité de pilotage. Le Pays devrait ainsi percevoir 7 500 € de la CC TVI en principe en 2022/2023.

Le projet de convention était annexé au rapport de présentation envoyé au Comité syndical. Les modalités du partenariat avec l'ALEC 37 font l'objet d'une délibération distincte.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve la signature d'une convention de partenariat avec la CC Touraine Vallée de l'Indre ;
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre du COT EnR en articulation avec les partenaires du dispositif (CC Touraine Val de l'Indre en tant que chef de file, ALEC 37 animatrice de la démarche, ADEME en tant que financeur, autres en tant que de besoin) et selon les modalités prévues aux conventions ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel 2021-2023 pour l'animation et la communication

Pour extrait conforme,
Le Président

Gilles MORTIER